

COMMUNES LITTORALES & URBANISME

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUR LA LOI LITTORAL

Par délibération en date du 25 novembre 2021, la communauté de communes MACS a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui concerne les huit communes littorales (Capbreton, Labenne, Moliets-et-Maâ, Messanges, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons et Vieux-Boucau) dans le cadre de l'intégration de la loi ELAN.

Un 3^{ème} temps de concertation préalable est ouvert du **05 Août au 5 Septembre 2024** pour une durée d'un mois afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le dossier de concertation comportant des éléments de compréhension sur les objectifs des modifications envisagées dans le cadre de cette procédure sera mis à disposition du public :

- Sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5547>

- Sur support papier au siège de la communauté de communes MACS, allées des camélias à Saint Vincent de Tyrosse, et dans chacune des 8 Mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra déposer ses contributions via l'un des supports suivants :

- Sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5547>

- Par mail, à l'adresse suivante : concertation-publique-5547@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5547> et donc visibles par tous.

- Par voie postale, toute correspondance relative à la mise à disposition pourra être adressée à Monsieur le Président, en précisant en objet « concertation publique préalable de la modification n° 2 du PLUi » - Service urbanisme - Allée des Camélias - BP 44 - 40230 Saint-Vincent de Tyrosse ;

- dans le registre papier destiné au recueil des observations et contributions dans les 8 mairies des communes concernées et à MACS aux jours et heures d'ouverture au public habituels

Une réunion d'information pour le grand public se tiendra le lundi 2 septembre (à la salle A NOSTE de Soustons) pour échanger sur le contexte, les objectifs de la modification du PLUi et ses possibles traductions.

À l'issue de la cette phase, le bilan de concertation sera présenté en conseil communautaire sera ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées et soumis à enquête durant le 1^{er} trimestre 2025.